

PLANS DE CONTINGENCE

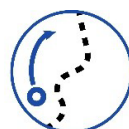
Définitions

Contingence : littéralement, ce qui présente un caractère contingent : une éventualité, possibilité que quelque chose arrive ou non. Le terme vient du latin « contingentia », qui signifie « hasard ». Un plan de contingence (parfois appelé plan d'urgence) est une réponse globale comprenant un ensemble d'actions à entreprendre lorsqu'une crise survient dans le contexte humanitaire dans lequel nous opérons.



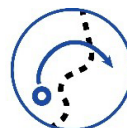
Plan de confinement : la zone est menacée ou l'insécurité grandissante, la situation peut rapidement dégénérer et atteindre votre quartier ou votre rue, vous choisissez d'activer la phase de confinement et de confiner vos équipes. Ils peuvent se déplacer librement dans un espace fermé (enceinte, bâtiment). La zone de confinement comprend la salle d'hibernation.

Plan d'hibernation : les locaux/le personnel sont en danger direct en raison d'événements extérieurs, la phase d'hibernation est déclarée, votre équipe est rassemblée dans une pièce, un bunker ou une zone sécurisée (le niveau de sécurité de cette salle d'hibernation est adapté au type de menaces possibles) avec de la nourriture, de l'eau et des moyens de dormir, de communiquer, de se laver et de se divertir.



Le plan de relocalisation est activé lorsque l'équipe (qui n'est généralement pas composée de personnel national local) est déplacée de la zone d'intervention vers une autre zone du pays. Les programmes peuvent être maintenus ou non, selon le contexte.

Plan d'évacuation : il encadre le départ du pays, généralement pour le personnel expatrié uniquement. Les programmes peuvent être maintenus ou non, selon le contexte.



Plan médical : prise en charge médicale et moyens à mobiliser en cas d'urgence médicale. Les droits des employés dépendent généralement de la catégorie à laquelle ils appartiennent (personnel local, personnel délocalisé, expatriés, consultants), ainsi que des obligations de l'organisation envers chacun d'entre eux en matière de prise en charge médicale.

Que contiennent ces plans ?

Ils contiennent tous :

- Scénarios probables dans une zone (ceci ou cela pourrait arriver).
- La contextualisation est importante pour préparer des mesures réalistes et adaptées.
- Droits de chaque catégorie de travailleur (local, délocalisé, expatrié) en cas d'évacuation, de relocalisation, d'hibernation, de confinement et de problèmes de santé.
- Rôles et responsabilités de chacun dans l'exécution du plan et contacts en cas d'urgence (prévoir des personnes remplaçantes).

Confinement et Hibernation : description de la salle d'hibernation; check lists pour les malles.

Relocalisation et évacuation : description des itinéraires et des transports possibles (aérien, fluvial, maritime, routier, type de véhicules) ; objets à emporter selon chaque moyen d'évacuation ; partage des responsabilités au sein de l'équipe restée sur place en fonction du niveau de maintien des opérations ; modalités de paiement des salaires et des fournisseurs ; sécurisation des locaux et des matériels laissés sur place.

Médical : ressources médicales locales (contacts, capacités, heures d'ouverture) ; mobilisation d'une ambulance ; évacuation d'une personne blessée vers un hôpital, etc. ; comment entrer en contact avec un médecin, contacter l'assurance (si nécessaire), solutions de dernier recours.

Qui les écrit, les prépare ? Équipes sur place (logistique généralement) sous la supervision du coordinateur de la base / Directeur pays. **Qui former ?** Tous les membres impliqués dans la mise en œuvre de chaque plan (par exemple les gardiens pour l'hibernation/le confinement ou encore les chauffeurs pour la relocalisation/l'évacuation).

Quand former ? Lors de l'accueil sur la base, puis à chaque mise à jour.

-
- Chaque plan doit être adapté aux menaces spécifiques de la zone.
 - Un bon plan permet de s'assurer que les employés savent ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils peuvent attendre de l'organisation en cas d'urgence.
-